



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 382-24-2019 ET 383-08-2019

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2019, les règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 382-24-2019** amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R-32 et afin de prévoir des normes concernant les aires de stationnement en commun sur l'ensemble du territoire.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 383-08-2019** amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes minimales de lotissement dans la zone R-32.

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la Loi le 24 janvier 2020 soit, le jour de la délivrance des certificats de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Les règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la municipalité sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2020.

Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Monsieur Sébastien Gagnon